LES ENFANTS DE LA VALSERINE BELLEGARDE



Section Gymnastique

Centre Sportif Marcel Berthet - Bellegarde - 01200 VALSERHONE

Conditions tarifaires et de paiements Saison 2021-2022

1 - La licence

La Licence FFG de 45 euros est à régler lors de l'inscription.

Elle est obligatoire et ne pourra en aucun cas être remboursée.

2 – La cotisation annuelle (adhésion + licence)

Il est possible de payer cette cotisation:

- en 3 fois maxi par chèque, mais les chèques devront impérativement être datés du jour de l'inscription et remis lors de l'inscription.

L'encaissement des chèques se fera chaque mois (1ère semaine du mois)

- en espèces (en 1 fois)
- par virement (en 1 fois)

Concernant la cotisation (adhésion + licence), celle-ci sera encaissée après le cours d'essai et ne sera pas remboursée si l'adhérent décide d'arrêter les activités choisies sauf pour les cas suivants :

- raisons médicales, déménagement de plus de 30 km de Valserhône.

Dans tous les cas, le comité étudiera le point et donnera réponse à la personne concernée dans les plus brefs délais.

3 - les réductions

Pour les parents ayant plusieurs enfants de moins de 18 ans ou encore scolarisés (étudiant en université, BTS, Faculté, etc) licenciés à Bellegarde Gym (EVB Gym), les réductions se feront comme suit :

2^{ème} enfant : - 30 euros

A partir du 3^{ème} enfant : - 20 euros

Les réductions ne s'appliquent pas aux adultes pour les cours de Cross training

Cependant si une personne souhaite s'inscrire à plusieurs cours proposés par l'association, la licence ne sera payée qu'une seule fois.

4 – Libellé des chèques

Les 3 chèques (au maximum) devront être libellés au nom des « EVB Gym ».

5 - Les Aides

Les aides possibles sont :

- le Pass Région
- la Chéquier Jeune 01 (Pass Départemental)
- les Bons ANCV (chèques vacances)

Les coupons Sports ne sont pas acceptés